

IFUC 1971 – 2021 : 50 ans de pertinence

Par Pierre Étienne Grégoire,
Direction de la recherche institutionnelle,
Université du Québec



L'année 2021 marque un jalon important pour l'ACPAU puisque l'enquête visant l'Information financière des universités et collèges (IFUC) atteint le cap du demi-siècle. Peu d'enquête statistique connait une telle longévité. Au fil du temps, plusieurs changements auront marqué son histoire rendant de ce fait l'interprétation des résultats plus complexe qu'il n'y paraît.¹ Après un bref résumé des données qui ont été regroupées pour dégager un portrait longitudinal, le texte se penchera sur la représentativité de l'enquête IFUC, tant du côté des participants que de leur poids dans l'ensemble des données financières. Finalement, une brève section viendra témoigner du degré de confiance des données d'un sous-ensemble de l'IFUC.

Remarques préliminaires sur les données

Pour la période de 1971-1972 à 1978-1979, les données disponibles en format électronique (Excel) provenant de Statistique Canada se limitent au seul contexte canadien et ce, tant pour les membres de l'ACPAU que les autres établissements. Toutefois, à compter de 1974-1975, des publications en format papier sont disponibles pour les membres de l'ACPAU, présentant les différents tableaux de l'IFUC par établissement. Ces données ont été utilisées.²

Depuis 1979-1980, les données électroniques sont diffusées pour tous les membres de l'ACPAU.³ Pour les autres établissements, les données financières sont uniquement présentées sur une base provinciale (avant 2002, les provinces de l'Atlantique étaient regroupées).⁴

Dans l'analyse qui suivra, le nombre des établissements membres de l'ACPAU (connu depuis 1971-1972) exclut les collèges militaires dont les chiffres sont confidentiels et les institutions dont les données financières sont amalgamées ailleurs.⁵

Si l'année de calendrier marque l'anniversaire de l'enquête IFUC, la disponibilité des données fait en sorte que l'analyse couvre une période un peu plus courte : 47 ans pour les données canadiennes et trois ans de moins pour celles par région.

Une enquête représentative – les établissements participants

La **Figure 1** montre la progression du nombre d'établissements membres de l'ACPAU; de 63 en 1971-1972, les adhérents à l'enquête IFUC atteignent maintenant

Figure 1 – Membres de l'ACPAU (en nombre)

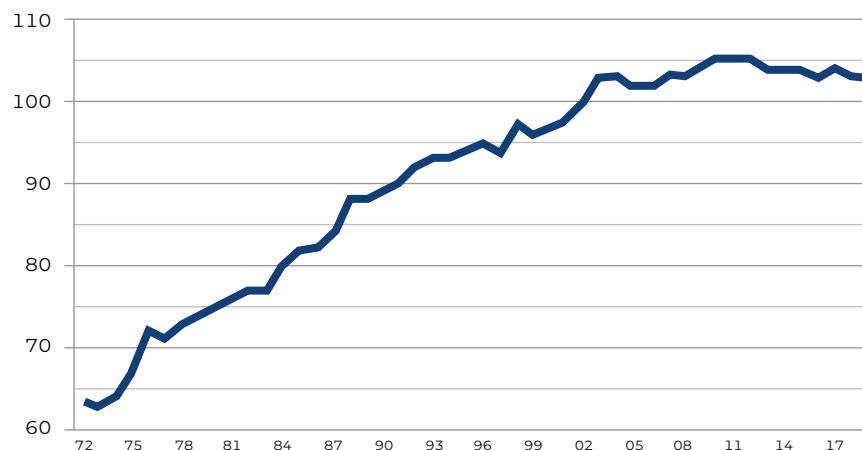


Figure 2 – Membres de l'ACPAU (en nombre)

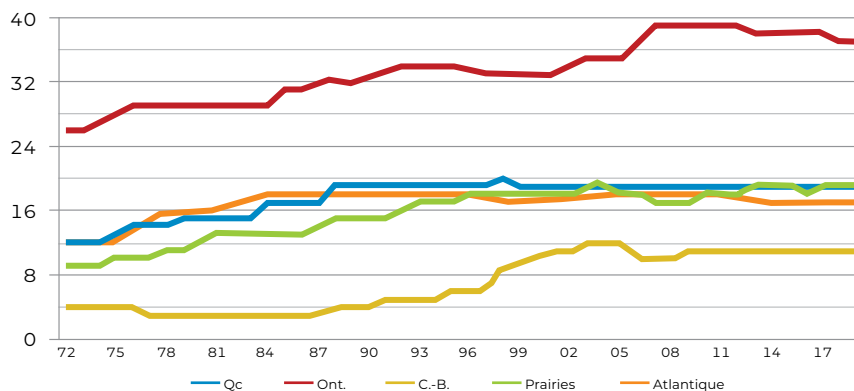


Figure 3 – Membres de l'ACPAU (en pourcentage)

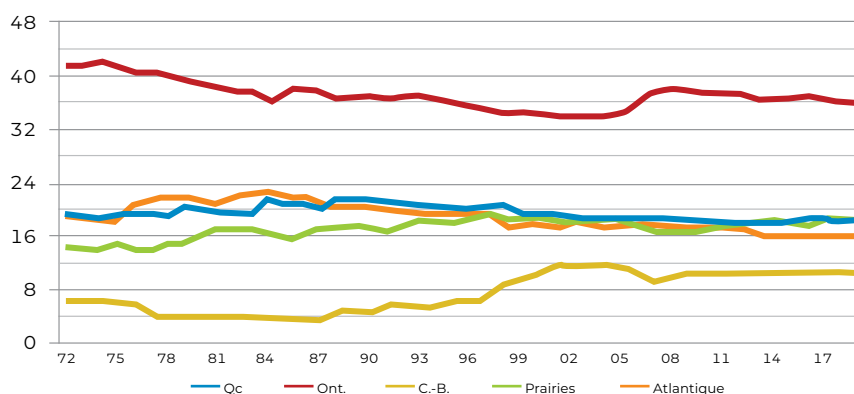


Figure 4 – Membres de l'ACPAU (en nombre)

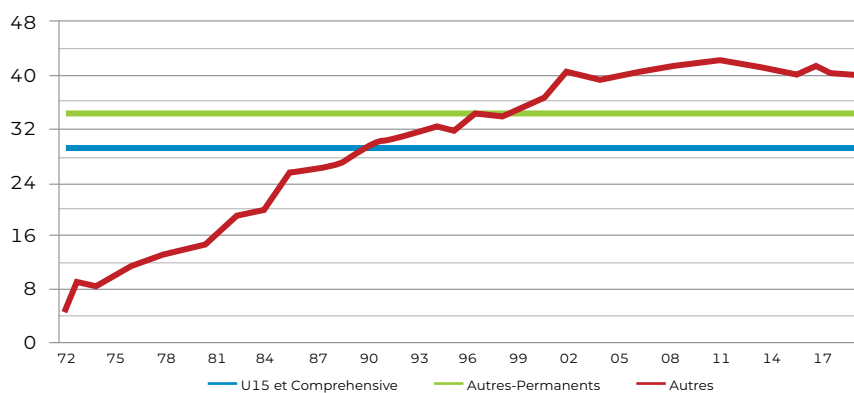
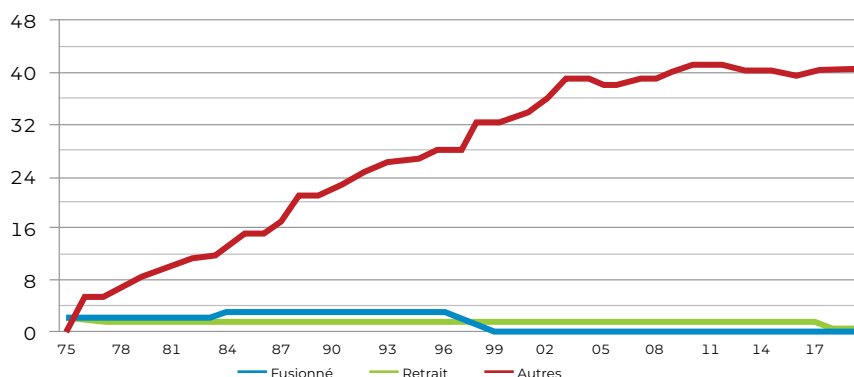


Figure 5 – Membres « autres » de l'ACPAU (en nombre)



103 (un sommet historique de 105 survient entre 2009-2010 et 2011-2012). À l'échelle des cinq grandes provinces/régions couramment retenues pour désagréger les données canadiennes, la hausse de 40 établissements observée depuis les débuts se distribue ainsi : onze en Ontario; dix dans les Prairies; sept au Québec et en Colombie-Britannique; puis cinq en Atlantique (Figure 2).⁶

En près de cinquante ans, la distribution régionale des membres de l'ACPAU se modifie ainsi quelque peu, la Colombie-Britannique et l'Alberta gagnant en importance, au contraire de l'Ontario et dans une moindre mesure l'Atlantique (Figure 3).

Un regard longitudinal permet de segmenter les établissements membres selon leur constance et leur appartenance à un regroupement existant, une perspective dont la pertinence deviendra plus éclairante lorsque les données financières seront abordées (ci-dessous). Par souci graphique, les établissements du U15 et ceux des « Comprehensive Universities » sont regroupés.⁷ Comme l'illustre la Figure 4, les établissements membres sans interruption depuis 1974-1975 sont au nombre de 63, 29 pour le regroupement U15/« Comprehensive » et 34 pour les autres établissements permanents. Au fil des ans, le nombre d'établissements « autres » augmente d'un facteur dix (de 4 à 40) – leur poids dans l'ensemble passant de 6 % à 39 %.⁸

Ce groupe d'exécutants non permanents se subdivise en trois : les établissements qui fusionneront avec un autre, ceux qui cesseront d'être membre (il peut s'agir d'un établissement qui cesse ses activités ou qui décide de quitter l'association) et finalement les nouveaux membres. Sans surprise, ces derniers représentent la très grande majorité (Figure 5).

En proportion de l'ensemble des établissements universitaires au Canada, les membres de l'ACPAU occupent une majorité dépassant toujours les deux-tiers (Figure 6). Il faut noter que ce poids atteint un pic de 70 % en fin de période.

Une enquête représentative – les dépenses des établissements participants

Le proverbe une image vaut mille mots s'applique bien à la Figure 7 qui présente l'évolution des dépenses totales des membres de l'ACPAU; difficile de nier l'importante discontinuité générée par la refonte du questionnaire en 1999-2000.⁹

La Figure 8 illustre le poids occupé par les différents groupes dans le temps. Les établissements non permanents occupent

Tableau A

Dépenses : total des fonds, membres de l'ACPAU (en pourcentage de la croissance globale)

(membres)	1971-72 à 2018-2019	1999-2000 à 2018-2019
U15 (15)	59,8 %	60,2 %
Comprehensive_Waterloo (14)	21,7 %	21,3 %
Autres permanents (34 ou 61)	10,2 %	13,7 %
Autres (non permanents)	8,3 %	4,7 %
Fusionné	(0,05) %	(0,6) %
Retrait	(0,01) %	(0,1) %
Nouveaux	8,4 %	5,5 %

progressivement plus d'importance, leur poids passant de 0,9 % à un pic de 8,1 % sur la période. Cette catégorisation des membres de l'ACPAU possède le double avantage d'être composée d'établissements de régions différentes (les particularités diverses y sont ainsi mieux distribuées) et d'agir comme un indicateur indirect (« proxy ») de la taille des membres, un aspect très difficile à intégrer sur une aussi longue période eu égard notamment à la disponibilité des données. Sans surprise, les établissements du U15 pèsent autour de 60 %, suivi des « Comprehensive » au voisinage de 22 % et des autres exécutants permanents, environ 10 %.¹⁰

Il devient alors aisé d'attribuer aux six regroupements introduits précédemment (trois comme exécutants permanents, et trois autres, non permanents) leur contribution respective à la croissance des dépenses observée. Le **Tableau A** présente les résultats, tant sur la période complète que celle depuis la refonte majeure du questionnaire de l'IFUC.

Quelle que soit la période, les établissements des deux premiers groupes accaparent non seulement l'essentiel de la croissance mais encore selon des proportions quasi identiques. La différence s'observe par un jeu de vase communicant entre les exécutants permanents de plus petite taille et les non permanents, l'écart d'environ 3,5 points de pourcentage se déplaçant des uns vers les autres à la faveur d'une hausse importante des premiers dans la période plus courte (entre 1971-1972 et 2018-2019, les autres exécutants permanents sont au nombre de 34, leur nombre passant à 61 lorsque l'analyse retient plutôt la période débutant en 1999-2000).

Dans le groupe de membres non permanents, l'incidence tant des fusions que des retraits demeure négligeable dans le portrait d'ensemble.

Figure 6 – Membres de l'ACPAU (en pourcentage de tous les établissements)



Figure 7 – Dépenses : total des fonds, membres de l'ACPAU (en G\$)

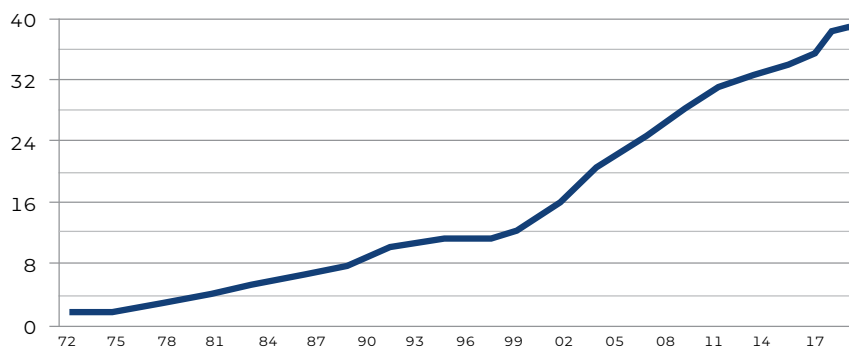


Figure 8 – Dépenses : total des fonds, membres de l'ACPAU (en pourcentage)

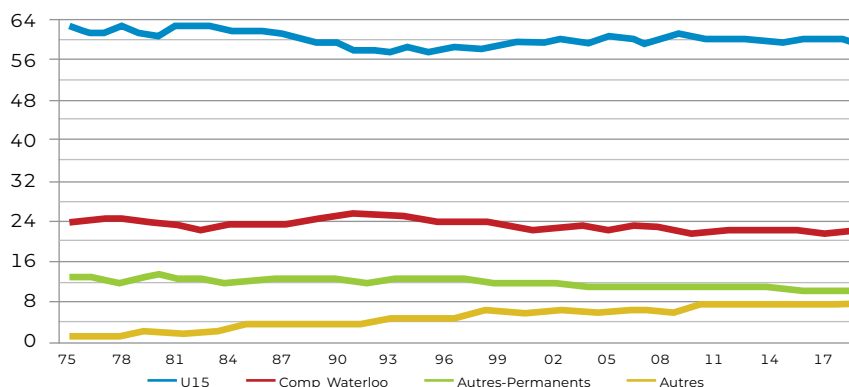


Figure 9 – Dépenses : total des fonds, hors ACPAU
(en pourcentage de tous les établissements)

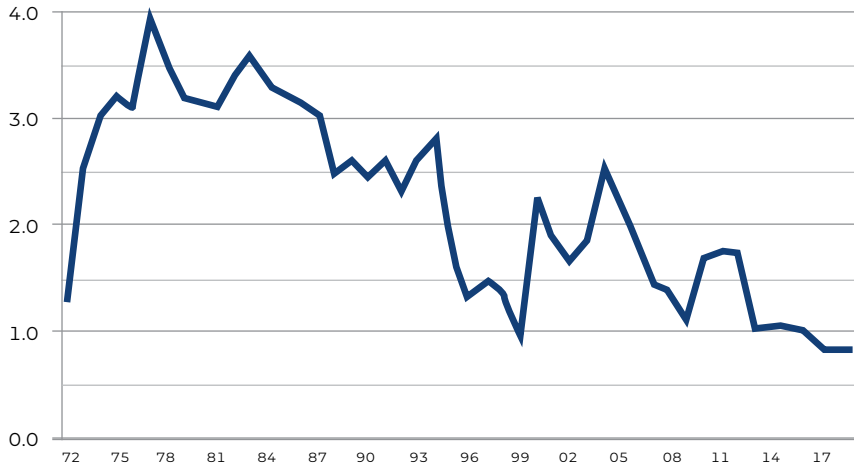


Figure 10 – Dépenses de recherche subventionnée, hors ACPAU
(en pourcentage de tous les établissements)

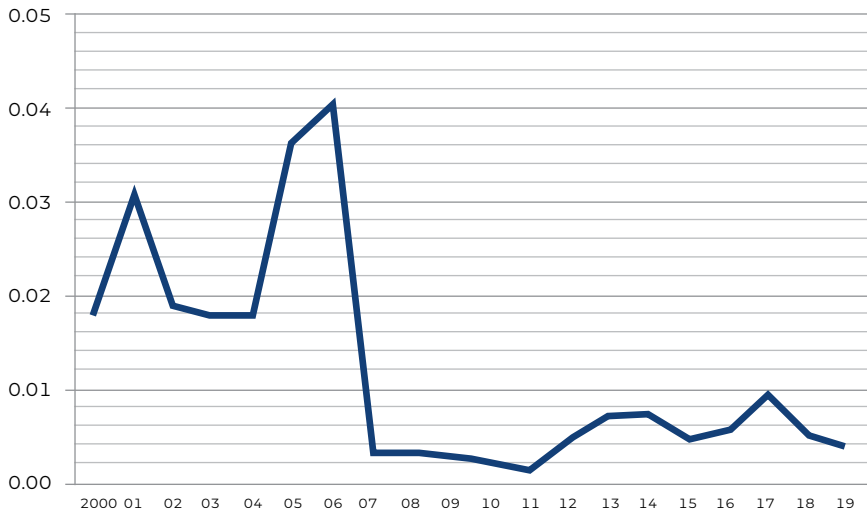
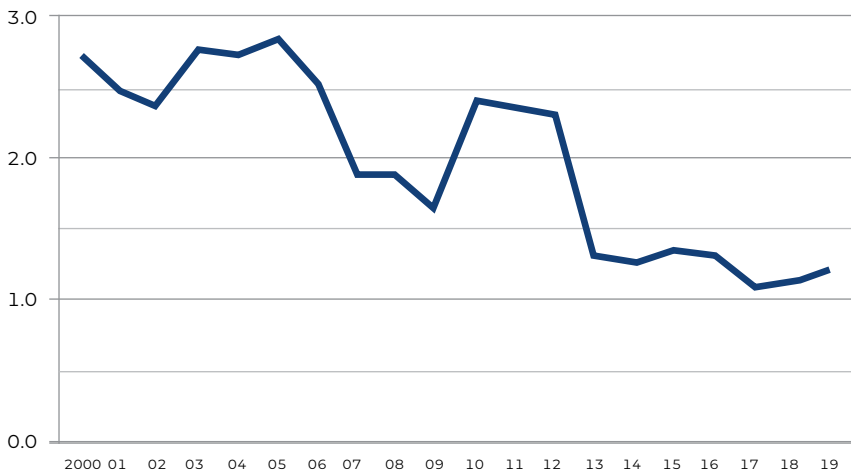


Figure 11 – Dépenses de fonctionnement général, hors ACPAU
(en pourcentage de tous les établissements)



En proportion de tous les établissements universitaires au Canada, les membres de l'ACPAU accaparent un tel poids dans les dépenses globales (ou les revenus) qu'il convient plutôt de l'illustrer au moyen de son complément, le pourcentage associé aux établissements hors ACPAU (Figure 9). D'un sommet de 3,9 % observé en 1977, le poids des non-membres se contracte en deux phases pour atteindre 0,87 % en 2018-2019, un minimum de 0,84 % ayant été observé un an auparavant.

Au Canada, la représentativité de l'ACPAU, tant au titre des adhérents que de leur poids dans les données financières d'ensemble, n'a donc jamais été aussi forte, un constat qui conforte en cette année anniversaire. Pourrait-on envisager d'accroître encore celle-ci? Pour ce faire, l'examen des non-membres devient nécessaire.

Précisons d'abord que la quête d'une représentativité bonifiée varie selon les fonds. La Figure 10 montre l'évolution récente du poids qu'occupe les établissements hors ACPAU en recherche. Depuis 2006-2007, il se situe sous 0,01 %; les gains se situent ainsi ailleurs, principalement dans le fonds de fonctionnement général (Figure 11) où le pourcentage atteint 1,2 %.¹¹

Si la liste des établissements hors ACPAU, disponible depuis 1997-1998, n'en fait pas mention, deux catégories peuvent être distinguées : ceux à caractère « religieux » et les autres, une démarcation implicite dans la mesure où la couverture historique des premiers dans deux autres grandes enquêtes menées par Statistique Canada¹² semble en retrait (ce qui n'empêche nullement à certains établissements « religieux » d'être membre de l'ACPAU). En 2018-2019, sur un total de 44 non-membres, à peine 15 peuvent être classés dans la deuxième catégorie.¹³ Cela représente environ 10 % de tous les établissements.

Un exemple de fiabilité des données

Les enquêtes statistiques étant pour la plupart uniques, les utilisateurs de données doivent prendre les résultats pour des faits, ne pouvant les comparer avec une autre source d'information. Dans le cas de l'IFUC, il est toutefois possible, pour la recherche financée par les organismes subventionnaires fédéraux, de comparer deux sources, étant toutes deux des redditions de nature financière.¹⁴ Évidemment, dans le total des fonds, il s'agit d'un échantillon de petite taille (au Canada, en 2018-2019, 6,9 % dans l'ensemble des revenus, pourcentage

grimant à 35,2 % pour la recherche subventionnée). La **Figure 12** présente la donnée à l'échelle canadienne, un agrégé d'une comparaison réalisée à l'échelle individuelle dans 89 établissements membres de l'ACPAU.

Les inquiétudes exprimées antérieurement, notamment eu égard à la possibilité de double-compte à la suite de l'ajout des entités non consolidées, ne semblent pas indiquées (depuis vingt ans, la différence entre les deux sources dépasse rarement 3 % à l'échelle canadienne).

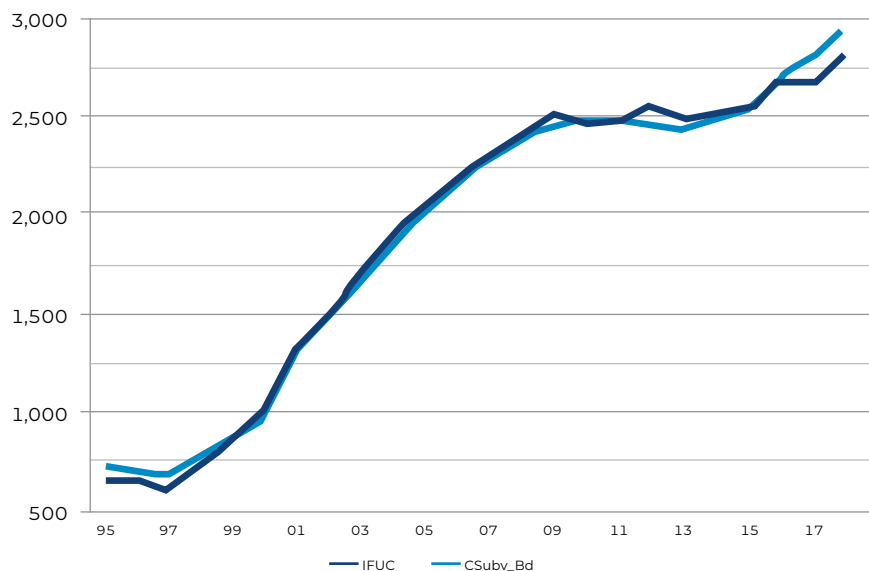
Depuis quelques années, la création d'un groupe de répondants régionaux et la publication d'un ajout à la Brochure explicative permettent d'aller encore plus loin dans la quête d'une comparabilité plus grande des résultats et l'initiative récente évoqué à la note 1 ira sans doute dans le même sens. Souhaitons une poursuite de l'IFUC à l'image et dans l'esprit des cinquante premières années.

Économiste de formation, **Pierre Étienne Grégoire** utilise ces données depuis le début de sa carrière au ministère québécois responsable des questions touchant la science, la technologie et l'innovation. Depuis l'année d'enquête 2009-2010, il intervient à titre de répondant régional pour les établissements québécois. La responsabilité du texte n'engage que l'auteur qui tient à exprimer sa gratitude envers le personnel de Statistique Canada attiré à l'IFUC pour leur collaboration exemplaire depuis toujours.

Notes en fin de page

- ¹ Voir par exemple Le financement des universités au Canada, Comparaison des politiques provinciales concernant le financement des universités, l'aide financière aux étudiants et le soutien à la recherche, rapport commandé par l'ACPAU et préparé par Higher Education Strategy Associates, novembre 2020. Un rapport d'un groupe de travail de l'ACPAU a aussi traité de cette question en 2004 (Report of the Task Force on the Review of CAUBO Financial Reporting, novembre).
- ² La somme des établissements diffère très peu des données officielles : en 1974-75; 1977-78 et 1978-79, l'écart est inférieur à 0,08 % (moins de 0,24 % pour les deux autres années).
- ³ Disponible sur le site internet de l'ACPAU, la base de données IFUC (MS Access) débute à cette période.
- ⁴ La liste des établissements hors ACPAU est disponible depuis 1997-98.
- ⁵ Le Royal Military College of Canada (depuis 2000-01) et St John's College (sous l'Université du Manitoba depuis 2002-03).

Figure 12 – Montants versés par les Conseils subventionnaires fédéraux, incluant Chaires et coûts indirects (en M\$)



⁶ L'Alberta compte six nouveaux établissements; la Saskatchewan trois et le Manitoba un seul. En Atlantique, la Nouvelle-Écosse (4) et le Nouveau-Brunswick (1) gagnent des membres.

⁷ Le U15 comprend : Dalhousie; Laval; McGill; Montréal; McMaster; Ottawa; Queen's; Toronto; Waterloo; Western; Manitoba; Saskatchewan; Alberta; Calgary; et UBC. Les « Comprehensive Universities » regroupent : Memorial; Nouveau-Brunswick; Concordia; UQÀM; Brock; Carleton; Guelph; Ryerson; Waterloo; Wilfrid Laurier; Windsor; York; Regina; Simon Fraser et Victoria. Puisque l'Université de Waterloo se retrouve dans les deux regroupements, la présentation des données financières la rangera dans le premier d'où l'appellation « Comprehensive_Waterloo » utilisée pour le second.

⁸ À l'évidence, l'analyse longitudinale est tributaire du choix de l'année de départ. Depuis 1999-2000, année où le questionnaire IFUC a connu une refonte majeure, le portrait serait bien différent (Figure 5). À titre d'exemple, au net, six établissements rejoignent l'ACPAU durant cette période écourtée (13 nouveaux moins quatre fusionnés et trois départs).

⁹ Une autre rupture de série survenue en 1981 dans la comptabilité nationale (indice implicite des prix du PIB) rend problématique le recours aux dollars constants dans l'analyse.

¹⁰ Les pourcentages demeurent presque les mêmes en choisissant plutôt les revenus.

¹¹ Dans les autres fonds, le poids des non-membres en 2018-2019 se situe sous le seuil de 0,87 % notée ci-haut; il varie de 0,4 % dans le fonds d'immobilisation, grimpe à 0,71 % dans le fonds objectif spécifique et fiducie puis 0,77 % dans les entreprises auxiliaires.

¹² Le Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC) et le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP).

¹³ Depuis 1997-1998, le nombre maximal d'établissements hors ACPAU atteint 51 en 2005-2006. Dans le groupe non religieux, la Saskatchewan en compte quatre (4), l'Alberta et le Manitoba trois (3), le Nouveau-Brunswick deux (2), l'Ontario, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, un chacun.

¹⁴ Le « cube des trois conseils » est un entrepôt de données créé par l'Observatoire des sciences et des technologies (OST) à partir des données sur les octrois de recherche des Conseils fédéraux. La comparaison des deux sources devient moins aisée pour les montants provenant des Instituts de recherche en santé du Canada. La démarcation entre un établissement et ses entités non consolidées, incluses ou non au tableau 5 de l'IFUC, n'est pas toujours évidente. Il y aurait sans doute matière à faire occasionnellement préciser par les établissements, sur la base des informations publiées par les IRSC, ce qui est inclus ou exclus. Cela a été tenté à la fin des années quatre-vingt-dix (document de Statistique Canada en ma possession). 